

À la une

Affaire France Télécom ou la consécration (hasardeuse) du harcèlement moral institutionnel

note par Laurent SAENKO sous CA Paris, 6-12, 30 sept. 2022

La cour d'appel de Paris confirme le harcèlement moral dit institutionnel. La motivation des juges du fond recèle cependant plusieurs zones d'ombre que la Chambre criminelle, saisie de plusieurs pourvois, devra éclairer.



© OceanProd_AdobeStock

Actualité

Procédure d'appel : enfin le grand soir ?

focus

Doctrine

L'efficacité de l'exécution des réponses pénales

étude par Julien FAIDHERBE

Jurisprudence

La vie privée des personnes morales : nouvelle limite de la fiction juridique ou paradoxe du droit quantiquenote par Patrice LE MAIGAT
sous CE, 7 oct. 2022**Droit applicable à la convention d'arbitrage : la (re)localisation au siège de l'arbitrage**note par Julie CLAVEL-THORAVAL
sous Cass. 1^{re} civ., 28 sept. 2022

Gazette Spécialisée

DROIT BANCAIRE

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• Myriam ROUSSILLE

Agrégée des facultés de droit, professeure à l'université du Mans, directrice de l'IEJ du Mans

• Guillaume VALDELIÈVRE

Avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation

AVEC LA PARTICIPATION DE

Rodolphe BIGOT, Amandine CAYOL, Julie CLAVEL-THORAVAL, Antoine GOUËZEL, Caroline HOUIN-BRESSAND, Sophie MOREIL et Olivier SALATI



LA CADUCITÉ DU CONTRAT

Une alternative à la force majeure, à l'imprévision et aux autres mécanismes de fin anticipée du contrat

MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022

9H00-13H00 / Maison de la Chimie (Paris 7^e)



Objectifs

À l'issue de la formation, le participant sera en mesure de :

- Connaître avec la caducité un nouveau mécanisme de fin anticipée du contrat
- Maîtriser l'utilisation de la caducité
- Comprendre les effets de la caducité

Publics concernés

Avocats, notaires, juristes d'entreprise et directeurs juridiques

Programme

Formation sous la direction scientifique d'**Alain Bénabent**, professeur agrégé des Facultés de droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, de **Laurent Aynès**, professeur émérite à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avocat associé et de **Philippe Stoffel-Munck**, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, arbitre

À l'époque contemporaine, compte tenu de la succession de crises financières, sanitaires et politiques majeures, entre le droit de la force majeure et celui de l'imprévision est apparu un concept : la caducité. Ce concept peut prendre appui dans la réforme du droit des contrats de 2016, qui a consacré l'ancrage de ce mécanisme dans le droit commun des contrats. La caducité entre en concours avec les autres mécanismes de fin anticipée du contrat, faisant ainsi concurrence à la résiliation unilatérale ou aux clauses de résiliation. Elle peut aussi se porter au secours de mécanismes tels que la force majeure ou l'imprévision, complétant la palette des réponses que le droit des contrats peut apporter aux évolutions du contexte contractuel.

8H45 : Accueil des participants

9H00 : Début de la formation

Propos introductifs

Laurent Aynès, professeur émérite à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, avocat associé

1/ Les causes de caducité

. Caducité et changement de contexte contractuel :
une remise en cause du contrat

Julia Heinich, professeur à l'université de Bourgogne

. Caducité et défaut de perfection du contrat :
l'inaboutissement du mécanisme de formation

Marion Bleusez, maître de conférences à l'université de Lorraine

. Caducité et contrats interdépendants

Dimitri Houtcieff, professeur à l'université Paris-Saclay

2/ Le processus (ou le mécanisme) de la caducité

. L'articulation entre la caducité et les autres modes
de fin anticipée du contrat : résiliation unilatérale,
clause de résiliation ou de caducité

Frédéric Dournaux, professeur à l'université d'Orléans

. Le juge et la caducité : urgence, constatation et contrôle

Nicolas Cayrol, professeur à l'université de Tours

3/ Les effets de la caducité

. La question de la rétroactivité et des restitutions

Antoine Hontebeyrie, professeur à l'université Paris-Saclay

Observations conclusives

Philippe Stoffel-Munck, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, arbitre

Questions et débats

13H00 Fin de la formation

Formation en présentiel, dans le respect des normes sanitaires et de distanciation sociale en vigueur au 23 novembre 2022.
Annulable et remboursable gratuitement jusqu'à 3 jours avant la manifestation !

Tarif : 485 € HT (582 € TTC)

INSCRIPTION : <https://lex.so/VBsl6j>

Date limite d'inscription : Mardi 22 novembre 2022 à 15h

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :
01 40 93 40 81 / claire.lorentz@lextenso.fr



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2022

* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 540,11 € TTC
Recueils + table seuls : 525,82 € TTC
Journal, recueil + table : 723,89 €
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 609 €
Journal, recueil + table : 819 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2021, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

- GPL442e5 ■ Procédure d'appel : enfin le grand soir ? 3
- GPL442c1 ■ La CGLPL alerte sur de graves dysfonctionnements
dans un établissement public de santé mentale 6
- GPL442c4 ■ NFT : une journée pour favoriser une législation européenne
d'inspiration française
entretien avec Emmanuelle HOFFMAN et Matthieu QUINIOU 8
- GPL442e7 ■ Le juriste augmenté, extension du domaine de la lutte ?
libres propos par Christophe ROQUILLY 10


Doctrine

- GPL441m4 ■ L'efficacité de l'exécution des réponses pénales
étude par Julien FAIDHERBE 11

Technique

- GPL442g4 ■ Procédure civile : vers la fin de la tachycardie normative ?
par Florent LOYSEAU DE GRANDMAISON sous CE, 6^e-5^e ch. réunies, 22 sept. 2022 14

Jurisprudence

- GPL442d3 ■ Affaire *France Télécom* ou la consécration (hasardeuse)
du harcèlement moral institutionnel
note par Laurent SAENKO sous CA Paris, 6-12, 30 sept. 2022 16
- GPL442d4 ■ La vie privée des personnes morales : nouvelle limite
de la fiction juridique ou paradoxe du droit quantique
note par Patrice LE MAIGAT sous CE, 7 oct. 2022 19
- GPL442d2 ■ Droit applicable à la convention d'arbitrage :
la (re)localisation au siège de l'arbitrage
note par Julie CLAVEL-THORAVAL sous Cass. 1^{re} civ., 28 sept. 2022 22
- GPL441u1 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 25
- GPL442h4 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 28
- GPL441v0 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour européenne
des droits de l'Homme
par Catherine BERLAUD 31
- GPL441q5 ■ Chronique de jurisprudence de droit de l'arbitrage
par Lilian LARRIBÈRE <https://lext.so/GPL441q5> 

Gazette Spécialisée

DROIT BANCAIRE

33

Sous la responsabilité scientifique de
Myriam ROUSSILLE et Guillaume VALDELIÈVRE